

**Longueur parcours**  
 ▶ 2<sup>ème</sup> catégorie : 10,6 Km



**AAPPMA «La Roche Bohainoise»  
 de BOHAIN**  
 Actualisation : Saison 2024

Domaine public & privé / Réciprocaire

**Légende cartographique**

-  Cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole
-  Linéaire autorisé à la pratique de la pêche de la « Carpe de nuit »
-  Linéaire classé en « Réserve de pêche »
-  Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
-  Limite amont/aval des lots de pêche



Flash-Code  
 Cartographie interactive  
 des parcours de pêche

**En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :**  
 - l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,  
 - la Gendarmerie au 17,  
 - la Fédération au 03.23.23.13.16.

